Succession des parents

Par Migueldu29

Bonjour,

je me pose des questions sur la succession de mes parents.

En effet, mon père est décédé le 4 Avril 2021, ma mère devient directement l'heritiere, mais elle vient de décédée elle aussi le 7 mai 2021, sachant que la succession de mon père n'etait pas fini. Va t'on payer deux fois les frais de succession ou bien va t'on payer un peu moins cher la deuxième ?

Je vous remercie pour votre réponse

Par ESP

Bonjour

Il va y avoir 2 succession réglées par le notaire l'une après l'autre.
Vous héritez d'une partie de votre père, car contrairement à ce que vous pensiez, votre mère n'héritait pas seule.

Les frais de notaire seront un peu plus élevés qu'en présence d'une seule succession, mais chaque enfant bénéficie de 100.000? d'abattement PAR PARENT, sur le calcul des droits de succession.

Je fais en général court, n'hésitez pas à me poser les questions que cela fait naître chez vous.

Par Migueldu29

Merci pour votre réponse,

Je sais qu'on aura 3200? de frais de succession pour mon père, il y aura donc pas le même tarif pour ma mère ?